

**N° D'ORDRE : 2021-53**

**MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER**  
**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de Conseillers****En exercice : 29****Présents : 21****Pouvoirs : 08****Excusé : 00****Absents : 00****Qui ont pris part****à la délibération : 29****Date de convocation : 2 Avril 2021**SEANCE DU 9 AVRIL 2021

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel – Mme DEFAUX Catherine – M. TOULOUSE Christian – Mme VIENOT Véronique – Mme DEMIERRE Colette – M. VINCENT Romain – M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure – Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie – M. QUENET Xavier – Mme MATHIVET Séverine – M. DEDONS Fabrice – Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie – M. FONTANA Alain – M. CAILLEAUX Rémi – M. FRANCESCHINI Damien – M. CLAVE Denis – M. LE PEN Jean-Ronan – M. CALMET Pierre.

Pouvoirs : M. BLANC Romain pouvoir à Mme Annie ESPOSITO – M. LABASTIE Eric pouvoir à M. MARIN Michel – Mme ARGENTO Katia pouvoir à Mme DEFAUX Catherine – Mme ASNARD Marjorie pouvoir à M. TOULOUSE Christian – Mme RASTOUIL Angélique pouvoir à Mme VIENOT Véronique – Mme SAUQUET Adeline pouvoir à Mme DEMIERRE Colette – M. DEZERAUD Philippe pouvoir à M. CLAVE Denis – Mme MONTAGNY Nolwenn pouvoir à M. CALMET Pierre.

Secrétaire de séance : M. FRANCESCHINI Damien (à l'unanimité).

L'an deux mille vingt et un, le neuf avril à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de la ville de SAINT-MANDRIER SUR MER a été assemblé dans le réfectoire de l'ancien restaurant scolaire, Rue Anatole France, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

**6 - AFFECTATION DU RESULTAT 2020 - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Annie ESPOSITO, 1<sup>ère</sup> Adjointe laquelle explique que les articles L.2311-5 et R.2311-11 du Code Général des Collectivités Territoriales fixent les règles d'affectation des résultats.

La délibération d'affectation des résultats doit intervenir après le vote du compte administratif et les résultats doivent être intégrés lors de la décision budgétaire qui suit le vote du compte administratif.

Il est proposé d'affecter le résultat comme suit :

**Détermination du résultat de fonctionnement**

Dépenses de fonctionnement 2020	6 677 756. 39 €
Recettes de fonctionnement 2020	7 040 136. 03 €
Excédent de fonctionnement 2020	362 379. 64 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	2 980 287.13 €
<b>Résultat de fonctionnement cumulé (R-002)</b>	<b>3 342 666. 77 €</b>

**Détermination du besoin de financement**

Dépenses d'investissement 2020	1 988 219. 06 €
Recettes d'investissement 2020	1 189 930. 79 €

Déficit d'investissement 2020	798 288.27 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	1 033.42 €
<b>Résultat d'investissement cumulé (R-001)</b>	<b>- 797 254.85 €</b>

Restes à réaliser dépenses	722 602.60 €
Restes à réaliser recettes	320 545.00 €
<b>Solde des restes à réaliser</b>	<b>- 402 057.60 €</b>
<b>Besoin de financement de la section d'investissement (résultat cumulé + solde des RAR)</b>	<b>1 199 312.45 €</b>

Il est proposé d'inscrire au BP 2021 sur le compte 1068 – recette d'investissement la somme de **1 199 312.45 €** pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Après avoir apporté toute précision utile, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir approuver l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 du budget principal de la commune.

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Madame la 1<sup>ère</sup> Adjointe ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU le compte administratif 2020 du budget principal de la commune ;
- VU l'excédent de fonctionnement.

**DÉCIDE À L'UNANIMITÉ**

- D'approuver l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 du budget principal de la commune.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 12 Avril 2021, pour extrait conforme.

**Signé : Le Maire,**

**Gilles VINCENT**